

Assurance construction

COMPRENDRE LES MÉCANISMES

DE L'ASSURANCE
DOMMAGES-OUVRAGE
POUR LES SYNDICS DE
COPROPRIÉTÉ ET LES
ADMINISTRATEURS
DE BIENS




SMA
BTP

VOTRE ASSUREUR PARTENAIRE

“ En tant que syndic de copropriété,

vous devez accomplir les actes de gestion courante de la copropriété. À ce titre, vous assurez l'administration de l'immeuble et l'exécution des actes nécessaires à sa conservation, à sa garde et à son entretien.

Votre rôle est donc très important notamment lorsque la copropriété décide de faire réaliser des travaux puisqu'il vous incombe, entre autres, de souscrire l'assurance dommages-ouvrage.

Ce livret, pensé spécifiquement pour vous, a pour ambition d'être un outil pratique qui puisse répondre aux questions que vous pouvez vous poser sur l'assurance dommages-ouvrage.

”

SOMMAIRE

P.05

**Comment fonctionne
l'assurance dommages-ouvrage ?**



P.07

**Pour quels
types de travaux
en copropriété
faut-il souscrire
une assurance
dommages-
ouvrage ?**



P.08

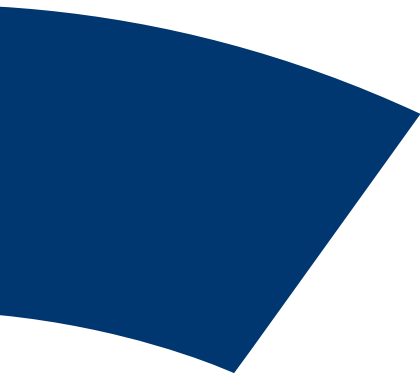
**Comment mettre
en œuvre la garantie
dommages-ouvrage ?**



P.12

**Quand et comment
déclarer un sinistre ?**





VOTRE ASSUREUR PARTENAIRE

**SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE
DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS**

Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
Entreprise régie par le Code des assurances
RCS PARIS 775 684 764

Siège social et Direction générale

8 rue Louis Armand - CS71201
75738 Paris Cedex 15
www.smabtp.fr



Pour toute demande, contactez le pôle commercial du département assurances
des professionnels de l'immobilier au 01 58 01 55 20

